



Extrait du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SÉANCE PUBLIQUE

IF Informations

1 Informations au Conseil communal

AF Affaires générales

2 Rapport sur la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune - Année 2019

3 Association de projet "Ardenne méridionale" - Validation de la gestion courante

FI Finances

4 Modifications budgétaires n° 1 - Exercice 2020 - Approbation

5 Octroi et contrôle de subsides communaux de plus de 25.000,00€ et inscrits au service ordinaire du budget communal pour l'année 2020 - « Agence de Développement Local » - Approbation

6 Garantie bancaire au profit de l'agence des titres-services – Décision

FA Fabriques d'églises

7 Comptes 2019 des Fabriques d'église - Prorogation du délai d'approbation

VO Voiries - Cours d'eau

8 Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée - Approbation des enjeux, objectifs et projets/mesures dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3e catégorie.

IN Intercommunales

9 Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale "Ardenne et Lesse" du 23 juin 2020 - Ratification de la délibération du Collège communal du 02 juin 2020.

rg Règlement

10 Règlement communal relative à la mise en gestion des salles communales

11 Règlement communal relatif à la location des salles communales non mises en gestion

12 Redevance communale pour la location des salles communales

13 Règlement redevance relatif aux prestations techniques des services Communaux

MP Marchés publics

14 Adhésion à une centrale d'achat pour la certification PEB des bâtiments publics et d'actualisation annuelle des certificats - Proposition de l'Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP)

TR Travaux

15 Travaux de création d'un parc aventure dans le bois de Graide - Décision - Approbation de la procédure de passation et fixation des

conditions du marché

BA Batiments

16 Ancienne buvette du football de Bièvre - rue de Bouillon -
Occupation à titre précaire

AT ATL

17 Adoption du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance -
Cle 2020-2025 –

PV Procès-verbal

18 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mai 2020 -
Approbation

SÉANCE À HUIS-CLOS

ES Enseignement

19 Nomination à titre définitif d'un maître spécial en philosophie et citoyenneté -
6 périodes.

20 Nomination à titre définitif d'un maître spécial en psychomotricité - 1 période.

21 Personnel enseignement - Désignations - Ratification.